



Consultation sur la Stratégie Wallonne de Développement Durable

Avis d'Inter-Environnement Wallonie

29 avril 2016

Plan de l'avis

1. Introduction.....	2
2. Vision à long terme	2
3. Diagnostic des acquis et défis.....	4
4. Plan d'Actions	5
4.1. Axe 1 « Autonomie alimentaire »	5
4.2. Axe 2, autonomie en énergie	7
4.3. Axe 3 « Autonomie en ressources »	8
4.4. Actions transversales.....	10



1. **Introduction**

Pour cette deuxième Stratégie Wallonne de Développement Durable (SWDD), le Gouvernement a adopté une approche pragmatique à plusieurs égards :

- la référence à la définition historique du développement durable issue du Rapport Brundtland ;
- la volonté de cibler dans le plan d'actions des thématiques concrètes plutôt que de développer un cadre qui assure la cohérence entre les différents plans et programmes du Gouvernement ;
- le choix des actions en fonction des lignes prioritaires de la DPR.

Cette approche pragmatique a ses mérites. En utilisant un concept facilement compréhensible et connu de tous, en ciblant des thématiques concrètes et des actions qui reflètent les lignes politiques prioritaires de la législature en cours, cette deuxième SWDD vise à obtenir rapidement des changements sur le terrain. Ce faisant, cette stratégie s'écarte cependant du décret, comme l'a également souligné le CWEDD¹, et plus généralement de ce que devrait être une stratégie de développement durable comme l'entend l'ONU².

Tout en regrettant que le Gouvernement n'ait pas saisi cette opportunité pour faire du développement durable un cadre pour l'ensemble de son action et transformer ainsi progressivement les processus de décision, IEW, dans une démarche également pragmatique, souhaite néanmoins formuler une série de propositions relatives à cette deuxième SWDD.

Le présent avis comporte essentiellement des remarques spécifiques sur les volets « Vision à long terme », « Diagnostic des acquis et défis » et « Plan d'actions ». Il est complémentaire aux recommandations à caractère plus général formulées dans l'avis commun avec Associations 21 (en annexe).

2. **Vision à long terme**

IEW adhère à l'idée d'élaborer une vision à long terme permettant de se projeter vers un avenir considéré comme idéal et d'incarner, de concrétiser, à quoi pourrait et devrait ressembler la Wallonie en 2050. Un tel exercice permet de fixer un cap et d'orienter l'ensemble des actions à mener.

La Fédération recommande néanmoins de mieux articuler cette vision à long terme avec les autres parties de la SWDD (diagnostic, objectifs, plan d'actions). Ces différents éléments apparaissent à ce stade davantage comme des exercices distincts plutôt que comme une suite logique conduisant à l'action. Dès lors, les raisons du choix des trois thématiques du plan d'actions n'apparaissent pas clairement. IEW demande que soit précisé en quoi l'autonomie en alimentation, en énergie et en ressources permettra de répondre aux défis soulevés dans le diagnostic et plus largement comment ces trois thématiques permettent de progresser vers la vision à long terme du

¹ Avis du CWEDD du 7 mars 2016 sur le projet de deuxième Stratégie wallonne de développement durable. Réf. : CWEDD/16/AV.173 <http://www.cwedd.be/uploads/AutresTachesConfieesParLeGouvernement/2016/16%20AV%20173-SWDD2.pdf>

² Paul-Marie Boulanger : Stratégies de Développement Durable : Considérations Générales http://www.associations21.org/docrestreint.api/1040/8ee186203d57c9bc905d943a4e0b2ffb3c3ee821/pdf/sdd_generalites.pdf



développement durable. Une meilleure articulation entre les différentes parties de la stratégie permettra d'ancrer la vision à long terme dans le présent.

Aussi bien la vision que le diagnostic de la deuxième SWDD se basent sur la définition historique du développement durable issue du Rapport Brundtland. IEW souhaite cependant que la SWDD puisse s'appuyer sur la définition et les principes repris dans le décret du 27 juin 2013 relatif à la Stratégie Wallonne de Développement Durable. En effet, le décret pousse la réflexion plus loin que la définition du Rapport Brundtland en précisant une série de notions essentielles : l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie comme objectif central du développement, la prise en compte du taux de renouvellement des ressources naturelles et le maintien de la biodiversité, la nécessité de poursuivre un processus de transition qui mobilise l'ensemble des acteurs sociétaux. Outre la nécessité de faire référence à la base réglementaire, il est essentiel pour la Fédération que cette deuxième SWDD puisse intégrer ces acquis du décret quitte à prévoir une action pour vulgariser et faire connaître ces différentes notions.

Au vu de l'objectif adopté lors de la COP21 à Paris, en décembre 2015, de limiter le réchauffement climatique « bien en deçà de 2°C et poursuivre les efforts pour limiter la hausse à 1,5°C », le passage relatif au défi climatique dans l'axe « Ailleurs » de la vision 2050 (p. 8) devrait être reformulé de manière nettement plus ambitieuse. IEW recommande la formulation suivante : « Dans cette même perspective et afin de respecter les termes de l'Accord de Paris, la Wallonie aura atteint une neutralité carbone de façon à limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, notamment grâce à un approvisionnement énergétique 100 % renouvelable ».

IEW propose également de compléter cet exercice de vision en s'inspirant des passages suivants décrivant le futur désirable à l'horizon 2050, issus de la Position de Fédération « Avenir énergétique » adopté en mai 2011³ (pp. 12-13) :

« On habitera dans des bâtiments passifs, issus de la rénovation de nos centres urbains et des noyaux d'habitat, où la mixité des fonctions (logement, travail, commerces et loisirs, etc.) sera assurée localement. Un lotissement de villas 4 façades deviendra le musée du gaspillage.

[...] Commerces de proximité, services de livraison et produits locaux seront notre référence commerciale. Les services de réparation et services après-vente y seront étroitement associés. Le nombre des indépendants et PME actifs dans ce secteur aura connu une augmentation extraordinaire. De la même manière, le savoir-faire des artisans des secteurs de la confection, de l'ameublement, ou encore de la production de matériaux de rénovation durables, en aura fait un incontournable de nos choix de consommateurs, privilégiant les produits attachés à des valeurs de qualité.

En 2050, finis les embouteillages qui ruinent sur le chemin du retour le repos des vacances. Les possibilités de séjours uniques et insolites seront légion en Wallonie et dans les territoires proches, accessibles en transports en commun: nature, bien-être, famille, culture, farniente, gastronomie, sport, jeux de rôles, théâtre, musique, échanges interculturels, bénévolat, gardiennage de maison, couchsurfing, woofing, B&B, chambres d'hôtes, cabanes dans les arbres, campings, gîtes de caractère ou petits hôtels de charme... »

³ http://www.iew.be/IMG/pdf/CER_110822_jd_position_avenir_energetique.pdf



3. Diagnostic des acquis et défis

Le diagnostic présente une liste d'indicateurs intéressants sur l'état de la Wallonie et son évolution récente sur une série de dimensions économiques, sociales et environnementales. IEW recommande de compléter cette analyse par une synthèse qui dégage les priorités et permette d'identifier les principales forces et faiblesses de la Wallonie en matière de développement durable. De par leur caractère synthétique, il serait intéressant d'utiliser des indicateurs complémentaires au PIB développés par l'IWEPS en complément à la liste d'indicateurs.

Comme l'a également fait remarquer le CWEDD, IEW regrette que l'évaluation de l'évolution des indicateurs ne tienne pas compte de leurs spécificités (le même seuil de classification est appliqué pour tous). Par exemple, un taux de croissance annuel moyen de 1 % des énergies renouvelables serait tout à fait insuffisant pour atteindre l'objectif européen mais serait pourtant signalé comme satisfaisant dans la Stratégie.

Concernant les habitudes alimentaires, IEW propose trois indicateurs complémentaires : 1) la consommation moyenne de légumes par habitant (et pas uniquement de fruits), 2) la consommation moyenne de viande par habitant (l'élevage constitue une part importante des émissions de GES, de l'ordre de 18 % au niveau mondial), 3) la consommation moyenne de sodas et de plats préparés (disponibles dans l'enquête sur le budget des ménages). Ces indicateurs généraux pourraient être complétés d'une analyse sociale de cette consommation.

L'indicateur 14 sur les importations de matières premières offre une vision tronquée si on ne prend pas en compte, en parallèle, l'augmentation des importations de biens et services. IEW recommande donc l'ajout de cet indicateur complémentaire.

Concernant la pollution de l'eau, IEW recommande de prendre également en compte l'évolution des masses d'eau de surface et souterraines de bonne et très bonne qualité ainsi que d'autres polluants complémentaires aux nitrates, tels les pesticides et les polluants émergents. Ces données sont disponibles dans le cadre du suivi de la qualité des masses d'eaux de surface et souterraines découlant de la mise en œuvre de l'article 8 de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE).

Pour les déchets, IEW propose d'ajouter un indicateur : le pourcentage de déchets orientés vers les filières de réutilisation.

Les indicateurs 8 et 37 relatifs à la mobilité ne prennent pas en compte le volume des transports dont la réduction a pourtant été identifiée par l'OCDE dès 1996 comme indispensable pour amener le secteur sur la voie de la durabilité. IEW recommande dès lors d'ajouter des indicateurs de volume de transport (personne-km et tonne-km) ainsi qu'un indicateur sur le transport aérien.

IEW note que l'évolution positive d'une série d'indicateurs s'explique en partie par le ralentissement des activités du secteur sidérurgique wallon (indicateurs 13, 14, 15 et 32). Si cette évolution apparaît comme positive dans les statistiques environnementales wallonnes, le bilan au niveau global est, quant à lui, négatif puisque ces activités ont été majoritairement délocalisées vers des pays aux normes sociales et environnementales plus faibles. Ceci devrait être précisé dans les commentaires de ces différents indicateurs.



4. Plan d'actions

4.1. Axe 1 « Autonomie alimentaire »

IEW souscrit à l'analyse des problématiques liées au système alimentaire dominant (pp. 41- 42) qui lui semble pertinente. IEW souhaite rappeler que le système alimentaire est composé de plusieurs sous-systèmes alimentaires. Le rapport duALIne⁴ en identifie cinq :

- le modèle domestique (potagers individuels et collectifs) ;
- le modèle « de proximité » ou circuits courts, est caractérisé par un faible nombre d'intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs ;
- le modèle agro-industriel repose sur une logique fondamentale de maximisation du profit des firmes agro-industrielles et des distributeurs grâce au développement d'économies d'échelle technologique ou commerciale ;
- le modèle de qualité différenciée repose sur une logique de différenciation des produits, justifiant un coût unitaire plus élevé ;
- le modèle vivrier territorial, l'échange de produits vivriers sur de moyennes distances (100 à 1000 km). Ce modèle a été important historiquement dans les pays du Nord et reste très présent dans les pays du Sud.

Ces cinq systèmes qui ont souvent des intersections ne sont pas intrinsèquement durables sur tous les axes (économique, social, environnemental). Il est important de donner de l'ampleur aux systèmes aujourd'hui minoritaires, comme les modèles en circuits courts et de qualité différenciée.

Cependant étant donné la place, encore dominante actuellement, du modèle agro-industriel mondialisé, et ses impacts considérables tant sur l'environnement, la santé, que sur l'économie, il est crucial que ce système chemine aussi vers davantage de durabilité. Une attention particulière doit également être portée à l'accessibilité de tous à l'alimentation durable.

IEW souhaite également rappeler les principes généraux suivants dans la mise en œuvre des actions en matière d'alimentation durable :

- développer des outils pour favoriser l'articulation et le renforcement des actions. Il est important de toucher tous les types d'acteurs « de la fourche à la fourchette » pour éviter les blocages de certains maillons ;
- favoriser la mise en réseau des acteurs et le renforcement des pratiques. Une des cibles des Objectifs de Développement durable de l'ONU vise la création de partenariats et notamment « encourager et promouvoir la constitution de partenariats de la société civile qui soient efficaces et faisant fond de l'expérience acquise » (p. 40). La complexité des enjeux liés à l'alimentation durable est telle qu'elle nécessite de mobiliser l'ensemble des acteurs ;
- un grand nombre d'actions et d'outils facilitant la construction d'un système alimentaire durable existent déjà en Wallonie. Il nous semble donc important de coordonner, fédérer, échanger, mutualiser et mettre en réseau et en avant les bonnes pratiques de tous ces acteurs pour créer des synergies tant à l'échelle régionale que locale ;

⁴ Esnouf, C., Russel, M. et Bricas, N. (Coords.), 2011. *Pour une alimentation durable*. Réflexion stratégique duALIne, Paris, [Editions Quae](#), 288 p.



- ancrer les actions localement. Afin de mobiliser au maximum les acteurs, l'ancrage local nous semble intéressant. Le contexte, les ressources, les acteurs peuvent en effet varier fortement d'une ville ou d'une zone rurale à l'autre. Des villes comme Gand⁵ (Gent en garde) ou Bruges s'investissent dans ce sens. La SWDD devrait également soutenir ce type d'actions ;
- sensibiliser les différents acteurs de manière *ad hoc* en se basant sur les travaux de recherches existants (notamment en termes de santé publique). La SWDD propose plusieurs actions de « promotion » et de « sensibilisation » des acteurs : consommateurs, écoles, horeca, etc. (actions A05, A06, A07 p 43). Tous les consommateurs ne sont pas « égaux » et n'ont ni les mêmes valeurs ni les mêmes besoins. Ils ne sont pas sensibles aux mêmes messages. IEW recommande donc d'élaborer des outils de promotion qui tiennent compte de ces différences.

L'action « Définir les principes et critères de l'alimentation durable pour la Wallonie » (A01 p. 46) est intéressante mais présente le risque de rentrer dans des débats sans fins, binaires et empêchant l'action. La Fédération propose de construire un référentiel pour une alimentation durable réalisé collectivement, semblable à ce qui a été réalisé dans la région du Nord Pas de Calais. L'objectif d'un tel travail étant de stimuler un désir de changement de tous les acteurs et de se mettre en mouvement collectivement vers une alimentation durable. Ce référentiel pourrait permettre de mettre en avant le reflet des échanges, des accords et désaccords, parfois non résolus mais jamais de façon stigmatisante.

La stratégie devrait inclure des actions concernant l'équilibre de l'assiette – en particulier la quantité de viande – comme levier de changement vers plus de durabilité. Si on compare les émissions de gaz à effet de serre, la pollution de l'environnement par les nitrates ou les pesticides, ou encore l'utilisation des terres ou de l'eau liés à la production de plantes ou d'animaux, il est toujours plus raisonnable de manger des végétaux que de la viande⁶, la palme des impacts revenant à la viande bovine. Pour ce qui est de la santé, la viande consommée en quantités modérées exerce certes un effet positif sur la santé mais lorsqu'elle est consommée en excès, avec des modes de préparation ou d'accompagnement trop gras, avec d'autres produits (snacks sucrés, salés, alcool, etc.), au détriment des fruits et légumes, elle augmente le risque de maladies⁷. Au niveau mondial, en raison de la demande croissante des pays émergents, tant la production que la consommation ne cessent d'augmenter. Dès que le niveau de vie des populations s'améliore, celles-ci se tournent vers un régime plus carné. En 2009, la FAO estimait qu'il faudrait passer d'une production de viande qui était alors située à 200 millions de tonnes par an, à une production de 470 millions de tonnes pour satisfaire la croissance de la demande d'ici à 2050. D'un point de vue environnemental, c'est totalement intenable.

Tant pour un souci d'équité vis-à-vis des pays du Sud que pour notre santé et celle de la planète, la Wallonie doit montrer l'exemple en réduisant et modifiant sa production et sa consommation de

⁵ Gent en garde est une initiative de la ville de Gand qui entend sensibiliser les Gantois et les visiteurs de la ville à l'impact de l'alimentation sur le climat. En misant sur une alimentation locale, goûteuse et durable, cette initiative veut réduire significativement l'impact environnemental de notre modèle alimentaire.

⁶ Voir par exemple « Manger trop de viande nuit gravement au climat » <http://www.sante-environnement.be/spip.php?article329>

⁷ Voir par exemple « Viande : l'industrie alimentaire nous tue à petit feu » <http://www.iew.be/spip.php?article7466>



viande. Des objectifs et un timing devraient être précisés de façon à accompagner les producteurs, les consommateurs durant la transition.

La Fédération propose également plusieurs autres mesures pour compléter/préciser les actions de l'axe 1 :

- proposer des incitants financiers spécifiques pour les circuits courts, à l'instar de la panoplie d'aides proposées pour l'exportation ;
- proposer des services spécifiques aux producteurs qui se diversifient pour travailler en circuits courts : administratif, juridique, comptabilité, marketing, etc. ;
- restreindre, voire interdire la promotion et la vente dans les espaces publics et les établissements scolaires – en concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles – des aliments reconnus pour avoir un impact négatif sur la santé (aliments contenant trop de sel, de mauvaises graisses, de sucre, etc.) ;
- promouvoir la mise sur le marché et la consommation des fruits et légumes exclus par le calibrage officiel ;
- intégrer dans le Plan d'actions achats publics durables 2017-2020 des mesures pour soutenir la transformation des cantines collectives en cantines durables (administrations, écoles publiques, maisons de repos, etc.) grâce à des cahiers de charges intégrant des critères sociaux et environnementaux.

4.2. Axe 2 « Autonomie en énergie »

Le sous-axe 4.2.1 « Promouvoir les économies d'énergie » (pp. 46-47) mériterait d'être fortement développé vu l'énorme potentiel qu'il recèle. En particulier, l'action E01 (p. 46) propose le développement d'un outil de quantification des impacts des projets d'aménagement du territoire. Pour la Fédération, ce qui fait principalement défaut aujourd'hui, ce n'est pas tant les outils que la volonté politique de s'en servir. Il est urgent de mettre un terme à l'étalement urbain⁸, de densifier et d'assurer une mixité fonctionnelle.

C'est notamment une condition indispensable à la maîtrise de la demande de transport. Par ailleurs, le développement des modes « doux » ou « actifs » (marche et vélo) permet aussi de substantiels gains en énergie ; la part modale du vélo en Wallonie reste très en-dessous de son potentiel, notamment dans les villes. Le développement à la fois des infrastructures et d'une « culture vélo » est indispensable.

La Wallonie doit également s'atteler à la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'isolation du bâti wallon visant à réduire de 80 % sa consommation énergétique en 20 ans. L'adoption d'objectifs sectoriels en matière d'économie d'énergie à l'horizon 2030 serait une première étape.

IEW propose d'ajouter également une mesure plus ciblée de soutien financier visant la suppression des appareils de chauffage électrique énergivores dans les logements.

Au regard de l'axe 4.2.2 « Promouvoir les énergies renouvelables » (p. 47), IEW souhaite rappeler que, dans le contexte de la sortie du nucléaire en 2025, les objectifs en matière d'énergie

⁸ IWEPS (2016) « Mouvements résidentiels de Wallonie (1994-2014) : analyses des migrations intercommunales et construction de bassins résidentiels », Working paper 21. <http://www.iweps.be/working-paper-de-liweps-ndeq21>



renouvelable 2030 décidés par le Gouvernement wallon sont trop bas pour espérer ne pas fortement dégrader l'autonomie énergétique wallonne d'ici 2030. Les révisions légales et réglementaires (E05 et E06) devraient viser à permettre un développement suffisant des énergies renouvelables domestiques à court, moyen et long terme. Inter-Environnement Wallonie s'est déjà prononcée en faveur d'un objectif de 20 % d'énergie renouvelable dans la consommation finale en Wallonie à l'horizon 2020 (dont 8000 GWh d'électricité renouvelable), et de 100 % en 2050. Passer de 20 % de renouvelables en 2020 à 100 % en 2050 de manière linéaire donne l'évolution suivante : 47 % en 2030 et 73 % en 2040. Il s'agit d'ordres de grandeur qui indiquent la direction à poursuivre en la matière.

En plus des révisions légales et réglementaires, la Fédération recommande d'inclure des actions de communication et de sensibilisation aux enjeux liés à la transition énergétique, et notamment sur les questions liées au développement de l'énergie éolienne en Wallonie. Le contexte de la transition énergétique, de la sortie du nucléaire et du développement des énergies renouvelables (éoliennes notamment) impose des changements importants de mentalités, notamment à l'échelle locale. Tant les citoyens que les élus locaux se retrouvent face à des messages partiels ou contradictoires, sans être toujours suffisamment outillés pour comprendre les enjeux, qu'il s'agisse des plans économique, social ou environnemental.

L'accroissement de l'autonomie énergétique passera aussi par la mobilisation des investissements citoyens et locaux dans des projets d'énergie renouvelable. Il serait intéressant d'inclure un soutien spécifique pour favoriser ces initiatives en créant un fonds énergie citoyenne capable d'apporter un soutien structurel (portage financier, fonds de garantie, etc.). Pour la Fédération, il est également important que la participation citoyenne ne soit pas restreinte à la seule notion d'investissement dans le capital. Cette participation doit être encouragée et soutenue tout au long du projet.

Les actions de l'axe 4.2.3 « Promouvoir les innovations technologiques » (pp. 47-48) concernent principalement la route dans son usage « classique ». IEW recommande d'inclure des actions pour soutenir les alternatives à la voiture individuelle qui ont un plus grand potentiel pour une mobilité durable (ex. stimulation des motorisations plus propres pour les transports en commun et développement des transports en commun électriques sans stockage de l'énergie à bord). La technologie permet aussi d'autres formes organisationnelles qui réduisent le nombre de véhicules-km (télétravail, facilitation du covoiturage, etc.).

La Fédération émet des réserves sur le soutien public aux points de recharge en carburants alternatifs (E11 p. 51), ainsi que sur le soutien public à la production de biocarburants avancés (E12 p. 51) pour lesquels une analyse cycle de vie n'a pas démontré de manière indiscutable la durabilité⁹.

4.3. Axe 3 « Autonomie en ressources »

Concernant la création d'un label « de Wallonie » (R01, p. 49), plus que promouvoir et sensibiliser au travers d'un label, IEW propose de jouer sur le levier « prix » par l'octroi de primes majorées

⁹ Voir par exemple l'étude récente de T&E « The role of natural gas and biomethane in the transport sector » <https://www.transportenvironment.org/publications/natural-gas-vehicles-%E2%80%93-road-nowhere>



pour l'utilisation de produits wallons dans le cadre d'octroi de subsides par la Région (par exemple primes énergie, primes à la rénovation).

Concernant l'action « Réaliser un diagnostic de l'utilisation des ressources agricoles » (R03, p. 49), IEW recommande d'entendre par « ressources agricoles » l'utilisation de l'ensemble de l'espace agricole et l'affectation de cet espace. Il ne faut donc pas se limiter à un diagnostic des ressources agricoles au sens de production mais bien des terres disponibles. La Wallonie dispose de sol, qui est une ressource finie. La question est de savoir à quoi est affectée cette ressource et s'il n'est pas opportun de soutenir son affectation à la production de ressources renouvelables, créatrices de valeur ajoutée pour la société plutôt que de réserver cet espace à un usage privatif et de loisirs. Il est évidemment important, ensuite, de voir comment sont utilisées les ressources agricoles, selon qu'elles sont destinées à une vocation nourricière, aux biomatériaux ou enfin à l'énergie. L'enjeu est bien de privilégier la vocation nourricière, de s'assurer que la production de biomatériaux permet effectivement une réduction des ressources non renouvelables et que l'affectation à des bioénergies n'entre pas en compétition avec les autres vocations et est efficiente, selon un principe de hiérarchie des usages.

A cet égard, le soutien à l'usage de matières biosourcées (R07, p. 49) ne peut s'envisager qu'après une analyse des conséquences sur les autres usages de la biomasse pour ne pas créer de contradictions avec l'objectif d'autonomie alimentaire notamment.

Concernant l'axe 4.3.3, « Favoriser le recyclage, la réutilisation et le développement de l'économie circulaire » (p. 49), IEW recommande de distinguer la réutilisation du recyclage. Il serait utile de fixer des objectifs propres à la réutilisation dans le respect de l'échelle de Lansink¹⁰.

Deux mesures portent sur les quartiers nouveaux et le redéploiement des quartiers existants (R11 et R12, p.50). Pour IEW, il est clair que la priorité doit aller à la rénovation et à la revalorisation des quartiers existants. La lutte contre l'étalement urbain et la densification des centres existants constituent en effet des éléments clés dans une perspective d'aménagement territorial durable. Or, le projet du Gouvernement wallon concernant les quartiers nouveaux ne concernera que des surfaces de plus de 15ha. Dans quel centre ou noyau existant trouvons-nous encore des surfaces disponibles de minimum 15ha en un seul tenant ? On peut légitimement se poser la question de l'opportunité environnementale de ce projet. C'est pourquoi IEW appuie plus particulièrement l'action R12 « Promouvoir et accompagner le redéploiement de quartiers existants dans une démarche de développement durable ».

La Stratégie prévoit d'encourager l'économie de la fonctionnalité au travers des marchés publics uniquement (M03, p. 57). Pour IEW, il serait utile d'ajouter d'autres actions dans l'axe 3 « Autonomie en ressources » afin de soutenir davantage l'économie de la fonctionnalité :

- étudier la possible diffusion de l'économie de fonctionnalité à l'ensemble des secteurs ou sous-secteurs d'activités et mettre en avant les conséquences positives et négatives sur le plan économique et environnemental d'une généralisation de l'économie de fonctionnalité à différentes échelles ;

¹⁰ Norme reconnue de gestion des déchets reposant sur la hiérarchie suivante : prévention, réutilisation, recyclage, valorisation énergétique, élimination



- financer des expériences pilotes de transition vers l'économie de la fonctionnalité ;
- développer une meilleure connaissance d'un modèle général « d'ingénierie » de l'économie de fonctionnalité et notamment :
 - de l'éco-conception des produits et donc de la prise en compte de l'intégralité de leurs impacts tout au long de leur cycle de vie ;
 - de la logistique associée au service, notamment les transports induits, dont on sait que l'organisation et la gestion influent grandement sur les performances environnementales globales ;
- mettre en place des aides pour accompagner et financer la transition d'une entreprise vers l'économie de fonctionnalité ;
- favoriser le développement de forums ouverts pour dynamiser l'échange de retours d'expériences et accompagner de façon concrète le changement vers l'économie de la fonctionnalité.

La Fédération propose également plusieurs mesures pour compléter l'axe 3 :

- mieux encadrer la publicité et le greenwashing (interdiction dans l'espace public, écoles, etc.) ;
- soutenir la formation et l'encadrement d'ambassadeurs zéro déchets à l'échelle de quartiers, d'écoles, etc. ;
- mener une étude comparative sur la durabilité de la biomasse à usage énergétique d'origine importée et wallonne ;
- mettre en place un Centre de Référence « écologie industrielle » chargé de la construction d'une base de données qui permettra de détecter les synergies, nouvelles ou non, entre les différentes activités économiques ;
- mettre en place une stratégie éco-industrielle et actualiser, à intervalles fixes et réguliers, un tableau de bord d'indicateurs d'impacts macroéconomiques de l'économie « verte » (éco-activités, formations environnementales, investissements dans les secteurs verts, etc.).

4.4. Actions transversales

Dans le sous-axe « information et sensibilisation » (pp. 51-51), IEW propose d'ajouter deux actions :

- faire connaître et vulgariser la définition et les principes du développement durable repris dans le décret relatif à la Stratégie Wallonne de Développement Durable ;
- associer des acteurs du domaine de la culture en soutenant ou initiant des événements culturels et/ou festifs autour de la transition énergétique et du changement climatique.

Concernant l'action M03 (p. 57), IEW propose d'investiguer au niveau légal la possibilité de favoriser les énergies renouvelables dans les marchés publics et de lancer certains marchés publics pilotes sur cette base.